

## Vitrine des arts

### Matériel mis à disposition

- X 15 spots lumineux
- X 7 rails pour lumineux
- X 3 tables sur demande
- X 3 chaises
- X 2 tables vitrées (45 X 90 cm)
- X 1 table vitrée (50 x 50)
- X 4 socles de présentation en bois (100 x 30 x 30 cm et 120 x 40 x 40 cm, avec capots plexi (30 x 30 x 30 cm) sur demande
- X 7 supports de type chevalet en acier chromé (7 x 5 cm)
- X 25 tiges pour accroches sur rails (50kg max./tige, 150 cm)
- X 25 vis pour blocage bas des tiges
- X 40 crochets antivol adaptés aux tiges
- X 1 tournevis
- X 1 Frigo table top

### Documents à fournir au moment de la signature de la convention Ville-artiste

- Convention entre la Ville et l'artiste signée
- Les plages horaires d'ouverture retenues sur la période
- Book de présentation (qui sera rendu si dépôt d'un exemplaire papier)
- Attestation sur l'honneur signée
- Assurance responsabilité civile et dommages aux biens confiés
- Détail de l'exposition et liste des œuvres exposées.

### Documents à fournir au minimum 1 mois avant l'ouverture de l'exposition

- Liste des œuvres exposées et valeur d'assurance
- Le titre de l'exposition
- Entre 50 et 150 mots de présentation
- Une affiche en JPG ou PDF et plusieurs visuels (définition minimum 300 DPI)
- Le cas échéant, le logo et les coordonnées de L'ARTISTE
- Le contact mail et téléphonique référents pour toute demande d'information par le public.